

PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL 2014-2020 DES CHAMBRES D'AGRICULTURE

DES LEVIERS POUR L'AGRO-ÉCOLOGIE

Le contrat d'objectifs 2014-2020 des Chambres d'agriculture exprime l'ambition : « d'accompagner les agricultures et innover, pour conjuguer performance économique et performance environnementale dans tous les territoires, en impliquant les agriculteurs et en mobilisant tous les moyens du développement ». Avec pour référentiel le contrat d'objectifs, les programmes régionaux de développement agricole et rural (PRDAR) 2014-2020, pilotés par les Chambres régionales d'agriculture, traduisent de manière opérationnelle cette stratégie

L'agro-écologie recouvre des pratiques qui visent l'amélioration, ou le maintien, des performances économiques et sociales des exploitations agricoles en utilisant les fonctions des écosystèmes au service de la production (par exemple les insectes auxiliaires). Ainsi, ces pratiques contribuent à l'amélioration de la performance environnementale de l'agriculture. Si le sujet n'est pas complètement nouveau – la biodiversité fonctionnelle, la méthanisation font partie du concept d'agro-écologie et figurent sur l'agenda du développement depuis plusieurs années – l'ampleur qu'il a pris pose un réel défi pour la conduite des actions de développement agricole et rural : quels méthodes et outils pour accompagner les agriculteurs vers l'évolution de leurs systèmes ?

Les Chambres d'agriculture ont pris la mesure de ce défi devant l'augmentation des impasses techniques (stagnation des rendements, bioagresseurs émergents...) et face à l'affirmation de nouveaux enjeux : changement climatique, transition énergétique, préservation des ressources, etc..

En 2014, 40 millions d'euros du CasDAR sont mobilisés pour mettre en œuvre des actions de développement en faveur de la triple performance. Les programmes sont composés d'actions agrégeant différents objectifs en matière de pratiques agro-écologiques.

Celles-ci représentent plus de 50 % des moyens mobilisés (cf. encadré vert p.39). Les thématiques les plus traitées ressortent d'approches systèmes, véritable clé de l'agro-écologie. 22 % des moyens

CasDAR sont dédiés au développement de références systèmes en lien avec INOSYS (76 ETP) et à la construction de ces approches, et par là s'attaquent au défi de la transversalité de l'expertise technique (101 ETP). La question du groupe comme modalité de développement l'agro-écologie revient dans de nombreux programmes, et notamment dans la construction de méthodes de conseil articulant accompagnement collectif et individuel pour accompagner au mieux l'agro-écologie.

Les Chambres d'agriculture ont toutes pris le tournant de l'agro-écologie. Des moyens importants y sont ici consacrés, de même que dans l'accompagnement des groupes lauréats de l'appel à projets « Mobilisation collective en faveur de l'agro-écologie » ou dans les

PARMI L'ÉVENTAIL DES ACTIONS CHAMBRES
EN FAVEUR DE L'AGRO-ÉCOLOGIE,
L'ANIMATION DES GROUPES DE DÉVELOPPEMENT

cinquante stations d'expérimentation du réseau. Autour de l'approche système, du développement de références sur les systèmes innovants et de la modalité collective d'accompagnement, des enjeux forts émergent. Désormais, notre défi sera de faire fonctionner le réseau des Chambres d'agriculture pour développer la capitalisation des expériences : que les actions moins réussies puissent servir d'enseignement, que les actions réussies puissent être rapidement essaimées. ●

D'IMPORTANTES MOYENS HUMAINS MOBILISÉS

801,5 ETP*
mobilisés dans le PRDAR

405 ETP « Agroécologiques »
(plus de 50 % des effectifs des PRDAR)

→ Objectif Système doublement performants : **101 ETP**

→ Objectifs Références systèmes : **76 ETP**

Soit **177 ETP** sur l'approche système
(plus de 20 % des effectifs des PRDAR)

L'OBJECTIF DES PROGRAMMES EN LIEN AVEC L'AGRO-ÉCOLOGIE

- A3** Optimiser quantitativement l'utilisation de la ressource en eau

- A5** Préserver la biodiversité

- A6** Créer et diffuser des outils de prévention et de maîtrise des risques sanitaires, économiques environnementaux

- B1** Concevoir, accompagner et évaluer des systèmes de production doublement performants

- B2** Élaborer des références sur les systèmes d'exploitations d'avenir

- B3** Préserver la qualité de l'eau

- B4** Préserver la potentialité des sols

- B5** Contribuer à l'atténuation de l'effet de serre et à la préservation de la qualité de l'air

- B6** Valoriser la biodiversité fonctionnelle

- B8** Développer l'agriculture et l'élevage de précision

Mathieu LACOUR VEYRANNE
Chambres d'agriculture France

*ETP = Equivalent temps plein
**PRDAR = Programme régional de développement agricole et rural

Quelques exemples d'actions

Voici quelques exemples (non exhaustifs) d'actions exemplaires dans les PRDAR sur l'accompagnement à l'agro-écologie à travers les groupes d'agriculteurs

- Réflexion de groupe sur les nouvelles références (Aquitaine)
- Articuler conseil collectif et conseil individuel (Bourgogne)
- Accompagnement de projets collectifs, concertés et multi-partenariaux (Picardie)
- Animer des groupes à géométrie variable afin de faire émerger des projets intégrés (PACA)
- Connecter les réseaux d'acteurs (Centre)
- Développement d'actions collectives en lien avec l'agroécologie (Languedoc-Roussillon)
- Réflexion sur les formes collectives d'investissement en équipement, mise en commun du parcellaire, projets communs (NDPC)



DEUX QUESTIONS À Sébastien WINDSOR

Président de la Chambre d'agriculture de Seine-Maritime

LES CHAMBRES SE SONT ENGAGÉES SUR 7 ANS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRO-ÉCOLOGIE. C'EST UN ENGAGEMENT FORT. QUEL A ÉTÉ VOTRE DIAGNOSTIC ?

Nous ne voulions plus voir les contraintes écologiques s'accumuler sans prise en compte des réalités économiques. Quand on nous a proposé l'approche agro-écologique, il nous a semblé que c'était une opportunité de sortir d'une vision secteur par secteur, directive par directive. Nous allons pouvoir enfin faire reconnaître le rôle de l'agriculture et les résultats obtenus ces dernières années, tant du point de vue environnemental qu'économique.

QUELS SERONT LES 3 FACTEURS CLÉS DE SUCCÈS DE CES PROGRAMMES ?

En premier lieu, il faudra du pragmatisme et de la simplicité, même si au bout du compte, le résultat n'est pas parfait. Le conseil devra venir plus de l'agriculteur que de nous, ne rien imposer pour pouvoir entraîner le plus grand nombre. La prise en compte de l'économie et des conditions de

travail seront déterminantes pour l'appropriation par l'agriculteur.

La deuxième clé de réussite est que l'Etat accepte de confier le dossier à la profession, notamment aux Chambres d'agriculture. Nos compétences et notre connaissance du milieu agricole seront les meilleurs atouts pour accompagner le changement dans les exploitations.

Enfin le dernier facteur de réussite est l'inscription dans la durée. L'agro-écologie ne doit pas être une marotte : nous avons besoin de stabilité, de ne pas revoir les réglementations tous les trois mois : nouveau programme Directive nitrate, plan de protection de l'atmosphère, extension des zones vulnérables, de Natura 2000, des BAC... le tout sans mesures réalistes d'accompagnement économique.

Si ces conditions sont réunies, l'agro-écologie est le bon outil pour accompagner le développement efficace, rentable et responsable des exploitations agricoles.

Propos recueillis par
Denis BORDAGE
Responsable communication
Chambre d'agriculture de
Seine-Maritime